

nouveau moyen de parvenir au vrai, je veux dire l'enseignement ou la prédication. Ce moyen, de nécessité relative quand il s'agit des vérités d'ordre naturel, est de nécessité absolue quand il s'agit des vérités d'ordre révélé : *fides ex auditu*. Dieu le veut ainsi. "Il a plu à Dieu", nous dit saint Paul, "de sauver les croyants par la folie de la prédication."

Jésus-Christ a désigné d'une façon particulière ces maîtres et prédicateurs de la vérité révélée : il les a appelés des témoins. "Vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'à l'extrémité de la terre." (Actes des Apôtres) C'est pourquoi l'évangéliste saint Jean, voulant décrire le ministère de la prédication exercé par le Prêcurseur, nous dit : "Celui-ci est venu en témoignage, pour témoigner en faveur de la lumière et procurer à tous le moyen de croire."

Or, ce qui fait la valeur du témoignage, c'est l'autorité du témoin ; et cette autorité, à son tour, est constituée par deux éléments : la *science* et la *véracité*, c'est-à-dire qu'il faut que ce témoin, dont l'autorité va devenir un point d'appui pour la foi du disciple et de l'auditeur, possède d'abord le vrai et veuille le livrer ensuite dans sa pureté et son intégrité. Saint Thomas explique fort bien le processus suivi par le maître qui instruit son élève. Il lui propose d'abord les principes premiers, qui sont d'une évidence immédiate, lui fait accepter d'autorité les principes seconds, et, le prenant par la main, le fait descendre jusqu'aux dernières conclusions. Le disciple, plus tard, remontera des conclusions aux principes par un travail personnel, afin de saisir l'enchaînement qui les unit. C'est pareillement sur l'autorité personnelle de Jésus-Christ que s'appuie le croyant pour admettre le principe de la science révélée. Mais cette autorité lui parvient par le canal de la prédication et de l'enseignement. Il faut donc que le prédicateur et le docteur participent de quelque manière à la science et à la véracité de Jésus-Christ.

A quelques-uns, comme garantie de leur science, il a accordé, avec le don des miracles, le contact immédiat et prolongé avec son auguste personne. A d'autres, il accordera plus tard des années de formation doctrinale, dans les conditions plus haut décrites. A tous, il accorde, comme garantie de leur véracité, la sainteté de vie et l'éclat de la vertu, vertu et sainteté qui doivent se résumer dans le détachement. Le Sauveur a loué le détachement de saint Jean-Baptiste, le Pro-